



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie d'Etat

Präsidium des Staatsrates
Staatskanzlei

Extrait du procès-verbal des séances du Conseil d'Etat
Auszug aus dem Protokoll der Sitzungen des Staatsrates

Séance du **14 MAI 2003**
Sitzung vom

LE CONSEIL D'ETAT,

Vu la requête du 18 février 2003 de la municipalité de Vollèges, sollicitant l'homologation des modifications partielles du plan d'affectation des zones (secteur de Chemin au lieu-dit « Le Raccard des Champs ») et du règlement communal des constructions et des zones (cahier des charges No 1a, secteur « Chemin-Dessus Plantsemelay »);

Vu les articles 75 et 78 de la constitution cantonale;

Vu les dispositions de la loi du 13 novembre 1980 sur le régime communal (LRC);

Vu les dispositions de la loi fédérale du 22 juin 1979 et de l'ordonnance du 2 octobre 1989 sur l'aménagement du territoire (LAT et OAT) et celles de la loi cantonale d'application du 23 janvier 1987 (LcAT);

Vu l'avis de mise à l'enquête publique inséré dans le Bulletin officiel No 47 du 22 novembre 2002;

Vu l'absence d'opposition à la suite de cette publication;

Vu la décision d'assemblée primaire de Vollèges du 16 décembre 2002 approuvant les modifications partielles du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones, décision publiée dans le Bulletin officiel No 3 du 17 janvier 2003;

Vu l'absence d'opposition contre la décision de l'assemblée primaire de Vollèges;

Vu le préavis positif du 29 avril 2003 du Service cantonal de l'aménagement du territoire;

A

Sur la proposition du Département de l'économie, des institutions et de la sécurité,

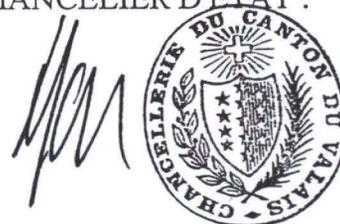
décide :

d'homologuer les modifications partielles du plan d'affectation des zones (secteur de Chemin au lieu-dit « Le Raccard des Champs ») et du règlement communal des constructions et des zones (cahier des charges No 1a, secteur « Chemin-Dessus Plantsemelay »), approuvées par l'assemblée primaire de Vollèges le 16 décembre 2002.

émolument : Fr. 150.—

Pour copie conforme,

LE CHANCELIER D'ETAT :



- 6 extr. SAI
- 1 extr. IF